

La Distinction romande d'architecture, organisée tous les quatre ans, vient de désigner ses huit lauréats 2018. Une édition placée sous le signe de l'inventivité, de la diversité et de l'attention prêtée aux usagers des lieux.

Architecture, voici les oscars romands

MIREILLE DESCOMBES

La Distinction romande d'architecture (DRA) n'est pas un concours de beauté. Pour retenir l'attention du jury, les projets candidats n'ont pas besoin d'être glamours, sexy ou particulièrement photogéniques. En revanche, ils doivent avoir de solides atouts, tant au niveau de la construction elle-même que de son inscription dans le territoire ou de l'interprétation subtile du programme et de l'existant. Pas de quoi intimider les candidats cette année, bien au contraire.

Pour cette 4e édition, ce ne sont pas moins de 313 projets achevés entre 2014 et 2017 - dont 98 vaudois, 95 genevois et 55 valaisans - qui ont été soumis à la sagacité du jury. Cet aréopage de spécialistes venus d'horizons divers en a retenu et visité 26, puis attribué 12 mentions et 8 distinctions. La remise des «trophées» - un bloc de terre crue dont les lettres, pour les distinctions, ont été dorées à la feuille - a eu lieu hier. Les travaux nominés sont à découvrir au Pavillon Sicli, à Genève, jusqu'au 14 octobre. L'exposition ira ensuite à Lausanne, Sion, Fribourg, Neuchâtel, Bienne et Delémont, puis à Zurich, Mendrisio et à l'étranger.

Attirer l'attention sur l'art de bâtir

Créée à l'initiative des associations professionnelles, des architectes cantonaux romands et de plusieurs villes, la DRA, rappelons-le, est une manifestation quadriennale. Elle a pour vocation de promouvoir des réalisations architecturales exemplaires en Suisse romande, d'attirer l'attention du grand public sur l'art de bâtir et de valoriser l'engagement de tous les acteurs de la construction, notamment les maîtres d'ouvrage. Afin d'éviter les dérives de l'édition 2014, qui avait privilégié les petits objets et accordé plusieurs récompenses à un même bureau, le comité a décidé d'inscrire la diversité comme élément clé du cahier des charges. Il a aussi confié la présidence de la DRA IIII, non plus à un architecte, mais à une →

Quelques projets lauréats en images



ÉCOLE PRIMAIRE CHÂTEAUNEUF-CONTHEY (VS)

Lieu: Conthey

Maître d'ouvrage: commune de Conthey

Maître d'œuvre: Bonnard Woeffray

Architectes, Monthey

Réalisation: 2013-2015

Implanter une école au milieu d'une zone industrielle entre supermarchés et fast-food, voilà qui relevait du défi. Champion en matière de typologies scolaires innovantes, le bureau valaisan Bonnard Woeffray a conçu ce grand volume compact, recouvert d'un bardage en

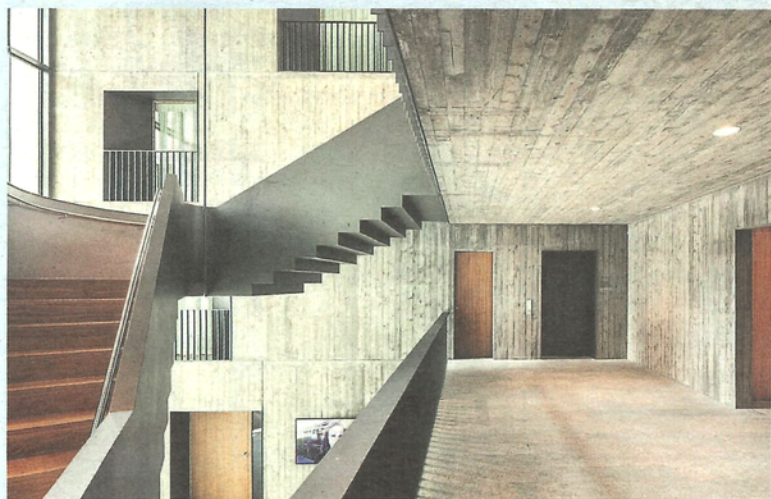
aluminium éloxé noir, comme un clin d'œil «mimétique» à cet environnement peu gratifiant. Contrastant avec cette carapace volontairement austère, l'intérieur, avec ses parois vitrées et ses sols jaune soleil, mise sur l'ouverture, la lumière et la clarté. Les salles de classe s'organisent autour de patios, dont les parois coulissent. Enseignement, salle de sport double et accueil parascolaire, les trois programmes de cet agrandissement du centre scolaire voisin sont ainsi regroupés dans un seul bâtiment. «Une solution aussi simple que convaincante», a souligné le jury.



REVITALISATION DE L'AIRE (GE)

Lieu: Bernex, Confignon, Perly-Certoux
Maître d'ouvrage: Etat de Genève, Service de renaturation des cours d'eau
Maître d'œuvre: Groupement Superpositions, Georges Descombes, Genève, Atelier Descombes Rampini, Genève
Réalisation: 2012-2015

L'Aire coule au sud de Genève à travers une plaine historiquement consacrée à l'agriculture. Dès la fin du XIXe siècle et jusqu'aux années 1940, elle a été progressivement canalisée afin de maîtriser ses crues. En 2001, l'Etat de Genève a organisé un concours en vue de lui redonner son cours naturel en détruisant le canal. Le groupement pluridisciplinaire Superpositions a remporté le mandat en proposant de combiner le canal transformé en une suite linéaire de jardins avec un vaste et nouvel espace de divagation pour la rivière. Une solution qui permettait de garder la mémoire du lieu, tout en l'incluant de manière dynamique dans un devenir. Le projet, apprécié le jury de la DRA III, «crée, de cette manière, un équilibre harmonieux entre un écosystème artificiellement reconstitué et les aspirations d'usages récréatifs des habitants de la ville.»



PARLEMENT VAUDOIS

Lieu: Lausanne
Maître d'ouvrage: Canton de Vaud DFGE/SIPAL, Lausanne
Maître d'œuvre: Atelier Cube et Bonell i Gil, Lausanne/Barcelone
Réalisation: 2014-2017

Le chemin fut long, difficile et semé de controverses. Il a fallu quinze ans pour reconstruire la salle du Grand Conseil vaudois, après l'incendie de mai 2002, et restructurer tout l'ilot dont fait partie le bâtiment conçu un siècle plus tôt par Alexandre Perregaux. L'intervention s'est faite dans un grand respect de la pierre et du construit, tout en intégrant une conception totalement contemporaine de l'équipement. Le bâtiment signale, désormais, sa présence au faite de la cité par une toiture pyramidale symétrique, qui offre un éclairage zénithal à la salle parlementaire. «Le résultat se présente comme un ensemble élégant et respectueux de son environnement historique», relève le jury, qui insiste sur le fait que «les débats se déroulent désormais avec vue sur la ville et la réalité - utile rappel aux élus.»



MAISON FAREL (BE)

Lieu: Bienne
Maître d'ouvrage: Farelhaus SA, Bienne
Maître d'œuvre: 0815 Architekten, Bienne, Farelhaus SA, Bienne
Réalisation: 2016-2017

La maison de paroisse Farel a été construite en 1959 par l'architecte bernois Max Schlup. Bien qu'inscrite dans l'inventaire cantonal des bâtiments méritant d'être préservés, cette œuvre du mouvement moderne se trouvait dans un état de dégradation avancée. Pour préserver l'immeuble, le bureau 0815 Architekten l'a acheté et l'a restauré en trouvant des solutions techniques très pointues pour respecter les espaces, les aménagements intérieurs, les finitions. En plus de fabriquer et d'exécuter la commande, il s'est occupé de la faire vivre. Outre des bureaux, des salles de séminaires et des appartements, la Maison Farel offre un café-restaurant et une salle de concert de 200 places. En sélectionnant ce projet, le jury a souhaité rappeler que l'engagement est «l'un des traits de la profession d'architecte.»

→ politicienne, en l'occurrence la Vaudoise Yvette Jaggi. Cette dernière évoque «une expérience heureuse d'un bout à l'autre». Avec le sentiment que les bons choix ont été effectués, elle se dit aussi «particulièrement impressionnée par la vitalité de la relève».

Bien sûr, faire le tri dans toutes les propositions, pour la plupart de grande qualité, ne fut pas facile. Il a fallu faire quelques choix préalables, notamment écarter les catégories de projets (les ouvrages d'art et les aménagements intérieurs) où le nombre de candidatures n'était pas suffisant. «Sur un plan, disons, plus idéologique, ajoute Yvette Jaggi, le jury a décidé de ne pas retenir les habitations unifamiliales, qui étaient, d'ailleurs, aussi peu nombreuses, et s'est entendu sur certaines priorités, dont le logement collectif faisait partie.»

Il y eut ensuite les visites, où l'on a privilégié les contacts avec les usagers. L'occasion de mémorables découvertes et rencontres pour le jury. «Il y avait, par exemple, plusieurs écoles de même type, chacune témoignant d'une qualité d'insertion dans son contexte qui m'a parfois laissé dans un état d'admiration sidérée, relève le vice-président, l'Anglais Tony Fretton. Et des salles communales où l'architecture reflétait de façon très émouvante la forte implica-



«Le jury s'est entendu sur un certain nombre de priorités, dont le logement collectif faisait partie»

Yvette Jaggi, présidente du jury

tion et la fierté du maître d'ouvrage.» Quant à la présidente Yvette Jaggi, elle a été particulièrement séduite par l'inventivité et le soin dont témoignent certains équipements collectifs, combinant plusieurs usages et fonctions, tout en étant de petits chefs-d'œuvre du point de vue de la gestion économique des ressources, de l'énergie en particulier.

Ce qu'il faut encore retenir de cette DRA IIII? Sa volonté de s'ouvrir à l'ensemble des disciplines de l'environnement construit, la création d'un Prix du public et son souci d'impliquer la relève. «Le comité a confié aux étudiants de l'HEPIA et de la HEAD la conception de la scénographie de l'exposition, de la ligne graphique, du site internet et de l'ensemble des imprimés de la DRA IIII», se félicite Francesco Della Casa, architecte cantonal genevois

et secrétaire du comité. Ce sont eux qui ont, notamment, conçu les présentoirs valises qui permettront à l'exposition de voyager aisément, et à bas coût. Un détail qui, dans ce type de manifestation, n'est pas à négliger.

Distinction romande d'architecture 2018.
Genève-Acacias. Pavillon Sicli.
Jusqu'au 14 octobre. www.dra4.ch

Et aussi...

Les quatre autres projets distingués sont:

- L'école de La Verrerie (FR) du bureau veveysan Alain Wolff Architectes
- La salle polyvalente, à Le Vaud (VD), du bureau lausannois LOCALARCHITECTURE
- Le «Centre village» de Cressier (FR) réalisé par le bureau LVPH architectes de Pampigny.
- Rigaud 55, logement en coopérative construit à Chêne-Bourgeries (GE) par le bureau genevois Bonhôte Zapata Architectes.

Publicité



À GAGNER!

1^{er} prix

1X week-end pour 2 personnes à

BARCELONE

(vol inclus)

- 2 nuits à l'Hotel Praktik (déplacement de l'aéroport à l'hôtel inclus)
- Visite guidée de Barcelone (samedi après-midi)

www.praktikhotels.com
www.insight-barcelona.com

2^e prix

1X week-end pour 2 personnes à

ZURICH

 (train inclus)

- 1 nuit à l'Hotel Kalkbreite Pension & Guesthouse (déplacement de la Gare à l'hôtel en tram inclus)

- Visite guidée du quartier Zurich-West (samedi après-midi)

www.kalkbreite.net

CONCOURS

BARCELONE

ZURICH

Le prix de la Distinction romande d'Architecture (DRA4), vous invite à (re)découvrir deux cités architecturales! Retrouvez tous les projets et lauréats de la DRA4 sur www.dra4.ch.

PAR SMS (Fr. 1.50/SMS)
1. Tapez **LMD ARCHI**
2. Envoyez le message au **8000**

PAR INTERNET
www.lematin.ch/services/concours

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Délai de participation mardi 2 octobre 2018 à minuit. Les employés de Tamedia SA et de ses sociétés affiliées, de l'entreprise partenaire du concours ainsi que leur famille ne sont pas autorisés à participer. Cette offre n'est pas convertible en espèces. Tout recours juridique est exclu. Les coordonnées des participants peuvent être utilisées à des fins marketing. Les gagnants seront avertis par courrier.

D
R
A
IIII